

PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

PREFECTURE DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LEGALITÉ
Bureau des Affaires Juridiques
et du Droit de l'Environnement

Digne-les-Bains, le 19 janvier 2018

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Par arrêté préfectoral n° 2018-019-006 du 19 janvier 2018 une enquête publique unique relative au projet d'aménagement de la desserte de Digne-les-Bains par la RN85 a été prescrite pour une durée de 40 jours, soit du **lundi 26 février au vendredi 6 avril 2018 inclus** sur le territoire des communes de Digne-les-Bains, Aiglun, Mallemoisson, Mirabeau et Malijai.

Cette demande d'enquête unique regroupe :

- la demande de déclaration d'utilité publique du projet,
- la mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes de Malijai, Mallemoisson et Aiglun,
- la demande de déclassement de 60 mètres linéaires de la RN85 du domaine public routier national pour transfert dans le domaine public routier communal d'Aiglun et au classement des voies neuves de rétablissement d'accès dans le domaine public routier communal des communes de Malijai, Mirabeau, Mallemoisson et Aiglun.

Le projet concerné est l'aménagement de la desserte de Digne-les-Bains par la RN85, entre les communes de Malijai et de Digne-les-Bains, ayant pour principaux enjeux le renforcement de la sécurité des usagers, la fiabilisation des temps de parcours ainsi que l'amélioration du cadre de vie des riverains des communes actuellement traversées par la route nationale.

L'aménagement couvrira la RN85 entre le giratoire « RN85/RD4 » à l'ouest sur la commune de Malijai, jusqu'au giratoire « RN85/RN2085 » dit giratoire des Lavandes ou du rocher coupé à l'est, soit sur 12km environ.

Un dossier complet comprenant notamment une étude d'impact (consultable sur le site internet de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence à l'adresse : www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr, onglet [publications/enquêtes publiques/communes concernées](#)) ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés dans les mairies de Digne-les-Bains, Aiglun, Mallemoisson, Mirabeau et Malijai afin que chacun puisse :

- en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture au public des mairies concernées (sauf les jours fériés),
- consigner éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet, ou les adresser par écrit à Monsieur le commissaire enquêteur, à la mairie de Digne-les-Bains (siège de l'enquête) ou encore à l'adresse suivante pref-environnement@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Les jours et heures d'ouverture au public des mairies sont les suivants :

Lieux	Jours et horaires d'ouverture
Commune de Malijai	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Commune de Mirabeau	Lundi de 8h30 à 12h30 Mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 Mercredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
Commune de Mallemoisson	Lundi et Mardi de 13h30 à 17h00 Du Mercredi au Samedi le matin de 8h30 à 12h00
Commune d'Aiglun	Lundi, mercredi, vendredi de 13h30 à 17h15 Mardi et jeudi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h15 Samedi de 9h00 à 12h00
Commune de Digne-les-Bains	Du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30 Vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h

Par ailleurs, un accès gratuit au dossier est disponible sur un poste informatique ouvert au public à l'accueil de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence.

L'autorité responsable du projet est la DREAL PACA domiciliée au 16 rue Zattara-CS 70248-13331 MARSEILLE Cedex 3, représentée par son chef de pôle administratif et foncier M. Yves LOMBARD (yves.lombard@developpement-durable.gouv.fr tél : 04.88.22.64.50) et son responsable d'opération François LATTUCA auprès de qui des informations complémentaires peuvent être demandées (francois.lattuca@developpement-durable.gouv.fr tél : 04.88.22.64.49 ou 06.18.67.70.36).

Monsieur Marc DUBOIS, administrateur des finances de groupes industriels, en retraite, a été désigné par le tribunal administratif de Marseille en qualité de commissaire enquêteur. Il recevra en personne, les observations du public :

MAIRIES	DATES ET HEURES
DIGNE-LES-BAINS	Le lundi 26 février 2018 de 9h à 12h, Le vendredi 6 avril 2018 de 9h à 12h
AIGLUN	Le lundi 26 février 2018 de 14h à 17h Le vendredi 6 avril 2018 de 14h à 17h
MIRABEAU	Le mardi 6 mars 2018 de 9h à 12h Le mercredi 14 mars 2018 de 13h30 à 16h30
MALLEMOISSON	Le mardi 6 mars 2018 de 14h à 17h Le mardi 27 mars 2018 de 14h à 17h
MALIJAI	Le mercredi 14 mars 2018 de 9h à 12h Le mardi 27 mars 2018 de 9h à 12h

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée dans les mairies de Digne-les-Bains, Aiglun, Mallemoisson, Mirabeau et Malijai ainsi qu'à la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence au bureau des affaires juridiques et du droit de l'environnement.

Par ailleurs, toute personne qui en exprimera le souhait pourra, après la clôture de l'enquête, demander communication des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence.

A l'issue de la procédure, la décision susceptible d'intervenir est :

- une déclaration d'utilité publique du projet emportant mise en compatibilité du PLU des communes de Malijai et d'Aiglun et du POS de la commune de Mallemoisson ou une décision de refus motivée.

Cette décision est prise au travers d'un arrêté préfectoral unique de DUP tenant lieu de déclaration de projet (conformément à l'article L122-1 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique).

Elle sera prise par le préfet des Alpes-de-Haute-Provence.